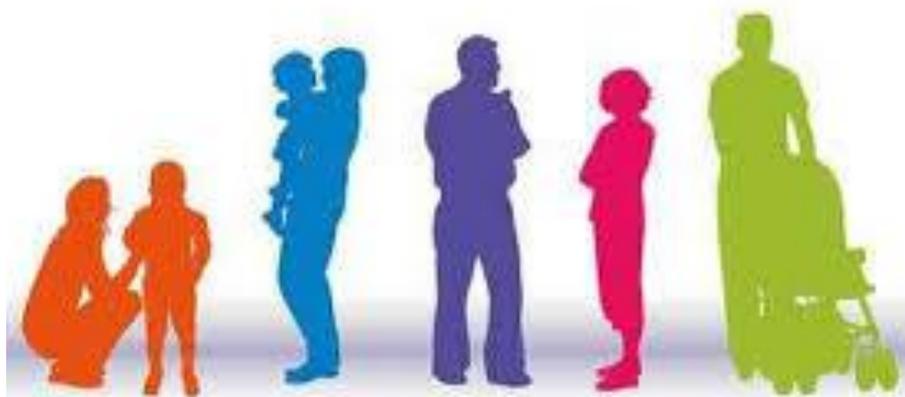


# LIVRET D'ACCUEIL L'ÉCOLE À CESTAS



# SOMMAIRE

## ***1 - L'école et nous, des objectifs partagés***

*p. 3 - 5*

## ***2 - L'école et vous, un parcours guidé***

- 1/ Inscriptions à l'école** *p. 6 - 7*
- 2/ Ecoles et temps scolaire** *p. 8*
- 3/ Temps périscolaire** *p. 9 - 11*
- 4/ La santé des enfants** *p. 12*

## ***3 – Le temps des enfants***

*p. 13 - 14*

## ***4 – L'école, la ville et les familles***

*p. 15 - 16*

## ***5 – En pratique***

*p. 17 - 19*

# *L'école & nous, des objectifs partagés*

## **S**OUTENIR LA VIE SCOLAIRE, FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

La ville de Cestas a élaboré une longue tradition de soutien à l'action éducative et s'est inscrite dans une démarche partenariale volontariste en plaçant l'Education au centre de ses priorités. La loi de « refondation de l'Ecole », en inscrivant le Projet Educatif de Territoire, a reconnu le rôle des communes en matière éducative et renforce la concertation de tous les acteurs impliqués dans l'Education.

### *Les interventions municipales*

#### **LE PERSONNEL MUNICIPAL AU SERVICE DE L'ECOLE**

- 22 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- 46 agents d'entretien et de restauration
- 11 agents à la cuisine centrale
- 12 directeurs et 31 adjoints d'animation renforcés par 24 animateurs BAFA pour encadrer les TAP sur le temps périscolaire.

#### **ASSURER L'ENTRETIEN ET LA SECURITE DES LOCAUX**

Chaque année, des travaux sont réalisés pour répondre aux besoins de sécurité, assurer le confort des élèves et permettre aux enseignants de disposer des espaces et outils nécessaires à leur mission. La Direction des Services Techniques et les agents de l'Atelier Municipal réalisent la quasi-totalité des projets et des interventions techniques dans les écoles en partenariat avec le Service Education et les directions des écoles.

Des exercices d'évacuation des locaux sont organisés. Les équipements et les outils principaux de sécurité sont régulièrement contrôlés.

#### **ASSURER AUX ENSEIGNANTS LES MOYENS ET LES OUTILS PEDAGOGIQUES**

##### **Fournitures scolaires**

L'achat des fournitures scolaires de rentrée est assuré par le service Education sur prescription des enseignants. La dotation couvre l'ensemble des besoins de fournitures en papeterie, librairie, matériel roulant, matériel éducatif, matériel sportif et équipements de classe.

### ■ **Equipement informatique, numérique et audiovisuel**

Le plan d'équipement des écoles en matière d'accès aux technologies de l'informatique, de la communication et du numérique a pour objectif de favoriser la réussite éducative. La ville a doté les écoles élémentaires d'un atelier informatique de 15 postes connectés à Internet. En maternelle, un ordinateur portable relié à un vidéoprojecteur est à la disposition des enseignants.

La ville s'engage aujourd'hui auprès des enseignants pour développer des moyens leur permettant d'utiliser toute la technologie du numérique au service des programmes de l'Education Nationale. A partir de 2017, un programme d'équipement des classes en tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs interactifs sera développé dans les écoles élémentaires et maternelles.

## ■ **L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

### ■ **Le sport à l'école**

Sur le temps scolaire, deux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives interviennent dans les écoles élémentaires aux côtés des enseignants. Ils élaborent ensemble le projet pédagogique et déclinent la découverte de nombreuses activités sportives sur 4 cycles de 8 à 9 semaines. La ville met à disposition l'ensemble des équipements du complexe sportif du Bouzet.

### ■ **La piscine municipale**

reçoit les classes des écoles élémentaires avec la mise à disposition du personnel spécialisé. Tous les élèves des écoles élémentaires apprennent à maîtriser l'environnement aquatique jusqu'à pouvoir nager en autonomie. Depuis l'année scolaire 2015/2016, un cycle de natation est également proposé aux élèves de Grande Section de maternelle en fin d'année scolaire.

### ■ **L'ouverture au monde multimédia**

Toutes les classes maternelles et élémentaires sont accueillies au sein de la Médiathèque Municipale en temps scolaire. Des animations autour du livre, des rencontres d'auteurs, un comité de lecture enrichissent la rencontre des élèves avec l'univers de la médiathèque, déjà favorisé à l'école par la présence de BCD dans les locaux scolaires.

### ■ **La découverte des arts vivants**

Des spectacles scolaires sont proposés aux enseignants chaque année par le service culturel. Les représentations sont gratuites et le transport des élèves est assuré par les services de transport municipaux.

### ■ **Les classes découvertes**

La ville verse une participation aux frais de séjour des enfants en classe découverte (CM2). La Caisse des Ecoles apporte un soutien complémentaire pour tous les séjours avec nuitée aux familles bénéficiant d'un quotient familial (QF) modulé (voir tarification).

### ■ **Découverte et projets pédagogiques**

La ville accompagne les projets éducatifs et pédagogiques des enseignants par la mise à disposition gratuite des transports scolaires dans le cadre des sorties.

Elle participe au financement de l'usage des transports en commun en ville par la prise en charge des déplacements en tramway pour les sorties sur les sites culturels de la métropole.

### ■ **L'éducation à la Sécurité Routière**

En accompagnant les enseignants à sensibiliser les enfants à la sécurité routière, la Police Municipale, aidée par des animateurs qualifiés, est associée au projet éducatif de la Ville. En CM2, les élèves suivent une formation sous la forme d'un atelier piste routière et reçoivent le « permis cycliste ».

### ■ **Des animations autour de l'éveil à la nature et du développement durable**

Un programme d'animation proposé par une « animatrice municipale Nature » aborde toutes les thématiques permettant l'éveil à l'environnement naturel proche : comptines, ateliers nature, visites sur le terrain, etc... Autant de projets favorisant l'éco citoyenneté sous forme très ludique.



# L'école & vous, un parcours guidé

## 1- Inscriptions à l'école

### ■ INFORMATIONS

Le Service Education Jeunesse assure au quotidien les relations avec les écoles, la gestion de la restauration scolaire, les temps d'accueil de votre enfant, les CESTAP'S, l'accueil périscolaire et les services d'accueil extrascolaires.

Pour toute démarche ou information :

#### ■ Permanence d'accueil

Hall principal de l'Hôtel de Ville de 8h30 à 17h du Lundi au Vendredi

#### ■ Informations

sur le site internet de la ville : [www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

### ■ INSCRIPTIONS A L'ECOLE : PARCOURS GUIDE

	<u>PERIODE D'INSCRIPTION</u>
Votre enfant entre à l'école Maternelle	A partir du mois de janvier de l'année
Votre enfant entre en CP	A partir du mois d'avril de l'année
Nouvelle domiciliation à Cestas	Toute l'année à votre arrivée sur la commune sur présentation du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment par votre enfant

### ■ VOS INTERLOCUTEURS

#### ■ 2 étapes

- **A l'Hôtel de Ville** : retrait du dossier ou téléchargement sur le site internet. Le service Education vous adressera un certificat d'affectation confirmant l'inscription et désignant l'école fréquentée par votre enfant.
- **A l'école** : vous rencontrez le directeur d'école pour échanger sur les modalités d'accueil de votre enfant.

■ **Se munir des pièces justificatives :**

<b>SERVICE EDUCATION</b>		<b>ECOLE</b>
■	Livret de famille – pages parents et enfant	■
■	Justificatif de domicile de moins de 3 mois	
■	Copie du jugement de séparation précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale	■
	Certificat d'affectation délivré par le service Education	■
	Certificat de radiation de l'école précédente	■
	Carnet de vaccination	■

■ **CARTE SCOLAIRE ET DEROGATIONS**

La sectorisation scolaire est établie par le Conseil Municipal.

L'affectation d'un enfant à l'école est confirmée en fonction de l'adresse de la famille selon la carte scolaire prédéfinie. Celle-ci peut être modifiée en fonction des effectifs scolaires de la commune.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle du périmètre scolaire, complétez la rubrique « demande de dérogation » au dos de l'imprimé d'inscription.

La confirmation d'affectation est prononcée par la Commission de dérogations réunie au mois de Juin. Elle rend un avis en fonction de la situation des effectifs dans les écoles pour garantir les meilleures conditions d'accueil.

La demande de dérogation doit être sollicitée, même en présence d'un autre enfant de la famille dans l'école. Elle doit être renouvelée, si elle a été obtenue en maternelle, pour le passage en CP.

En cas de changement d'adresse et de secteur en cours d'année, l'enfant peut poursuivre sa scolarité dans l'école jusqu'au terme du cycle maternel ou élémentaire.



## 2- Les écoles et le temps scolaire

### HORAIRES

	En maternelle	En élémentaire
Lundi, Mardi, Jeudi vendredi	8h30/11h45 13h45/15h45	8h30/12h00 13h45/15h30
Mercredi	Pour tous 8h30/11h30	

Horaires de jour de rentrée des classes  
consultez les affichages à l'école

Pour des raisons de sécurité, les portails des écoles sont fermés en dehors des horaires d'entrée et de sortie de l'école. Il est indispensable de respecter les horaires pour le confort de tous.

### ECOLES DE LA COMMUNE

	Maternelles	Elémentaires
<b>Secteur « Bourg »</b>	Ecole Maternelle du Bourg 35 chemin du Pujau 05 57 83 57 26	Ecole Elémentaire Bourg 37 chemin de Pujau 05 57 83 57 39
	Ecole Maternelle Pierrettes Avenue de l'Amasse 05 57 83 52 33	Ecole Elémentaire Pierrettes 2 ch. du Moulin de la Moulette 05 57 83 52 06
<b>Secteur « Réjouit »</b>	Ecole Maternelle Réjouit 10 chemin du Canalet 05 56 78 26 29	Ecole Elémentaire Réjouit 5bis chemin de Lugan 05 57 83 55 66
<b>Secteur « Gazinet »</b>	Ecole Maternelle Parc 5 rue Peymartin 05 57 26 85 26	Ecole Elémentaire Parc 4 avenue Jean Moulin 05 57 26 84 56
<b>Secteur « Gazinet » et « Pierroton »</b>	Ecole Maternelle Maguiche 5 allée du Gart 05 57 26 81 67	Ecole Elémentaire Maguiche 1 allée des Avérans 05 57 26 80 49
<b>Secteur « Toctoucau »</b>	Ecole Intercommunale Toctoucau 1 rue Brunet 33600 PESSAC 05 56 68 03 12	

### TRANSPORT SCOLAIRE :

Un service de transport scolaire est proposé pour rejoindre les écoles du secteur scolaire.

#### Horaires, itinéraires, inscriptions :

Contactez le service des Transports au 05 56 78 87 22 ou [transport@mairie-cestas.fr](mailto:transport@mairie-cestas.fr).

Affichage complet en mairie ou sur le site internet municipal rubrique « Transport Scolaire ».

### 3) Le temps périscolaire

#### ■ LES CESTAP'S (NOUVEAUX TEMPS PERISCOLAIRES EDUCATIFS) DANS LES ECOLES

Dans le cadre des nouveaux temps scolaires, les CESTAP's ont pour vocation de proposer des activités ludiques et des ateliers à vocation sportive, culturelle, projets d'école ou projets périscolaires dans la continuité du temps scolaire.

Les ateliers sont encadrés par des animateurs titulaires d'un BAFA, d'un BPJEPS ou d'un BAFD en élémentaire et par les animateurs et l'ATSEM de la classe de votre enfant en maternelle.

En maternelle, le programme des activités est affiché chaque semaine dans l'école. Vous inscrivez votre enfant sur les feuilles prévues à cet effet (devant les classes).

En élémentaire, une fiche d'inscription est remise à chaque enfant et distribuée à l'école avant chaque période de congés scolaires par les animateurs.

Cette fiche doit être retournée à l'école auprès du directeur du centre d'accueil ou des animateurs. Le programme des ateliers est distribué à l'école par les animateurs.

La sortie de tous les élèves est organisée à 16h30.

Ecoles Maternelles Cestas	Ateliers - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Sur inscription	de 15h45 à 16h30	Gratuité
Ecoles Élémentaires Cestas	Ateliers - Lundi, Mardi, jeudi	Sur inscription	de 15h30 à 16h30	Gratuité
Ecoles Élémentaires Cestas	Accueil libre - Vendredi	Sur inscription	de 15h30 à 16h30	Gratuité

#### ■ LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

- Service titulaire d'un agrément délivré par la DDCS et conventionné avec la CAF qui participe à son financement.

Les accueils du matin et du soir mis en place par la Ville accueillent les élèves de 3 à 10 ans dans les locaux de leur établissement scolaire avant et après la classe.

- Horaires - les jours scolaires (selon le calendrier fixé par l'Education Nationale)

Ecoles maternelles et élémentaires Cestas	Matin	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	de 7h00 à 8h30	Tarif fixé annuellement
Ecoles maternelles et élémentaires Cestas	Soir	Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi	de 16h30 à 19h	Tarif fixé annuellement
Ecoles maternelles et élémentaires Cestas	Midi	Mercredi	de 11h30 à 12h30	Gratuité
<i>Pour l'école intercommunale de Toctoucau, se rapprocher des services de la Ville de Pessac pour horaires de service et conditions de fréquentation</i>				Tarifification Ville de Cestas

**Le matin**, les enfants sont accueillis à partir de 7h00 pour des activités calmes ou des moments d'échange pour se préparer à la journée d'école. Les élèves des écoles maternelles sont accompagnés en classe à 8h20.

**Le soir**, les enfants sont réunis à partir de 16h30 sous la responsabilité des animateurs. Après un temps de goûter et de détente, des animations ludiques, sportives et récréatives sont proposées.

Les enfants quittant le centre d'accueil pour suivre un cours ou une activité de l'OSC, de CADECOLE ou de l'USEP à partir de 17h00 ne sont plus placés sous la responsabilité des animateurs dès la prise en charge de l'enfant par le responsable de cette activité.

Le retour éventuel au centre d'accueil est assuré par le responsable de l'activité.

### ■ La pause méridienne

La pause méridienne est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les écoles et comprend le déjeuner et un temps récréatif pour les élèves sous la responsabilité des agents techniques et des adjoints d'animation de la commune.

En école maternelle, le temps de repas est organisé en deux services. Le personnel ATSEM et les animateurs accompagnent les jeunes élèves et participent à leur éducation nutritionnelle en les invitant à goûter tous les plats. A l'issue du repas, un temps de sieste permet aux élèves de petite section de se reposer.

En école élémentaire, le service de restauration en self-service participe à l'autonomie des enfants et les invite au respect de la vie collective en leur offrant un moment d'échange libre avec leurs camarades. Les animateurs veillent à la sécurité de chacun et assurent le bon déroulement du temps collectif.

Le mercredi, un temps récréatif est organisé de 11h30 à 12h30 pour vous permettre de venir chercher votre enfant.

Ecoles maternelles	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 11h45 à 13h45	Tarif fixé annuellement
Ecoles élémentaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 12h00 à 13h45	Tarif fixé annuellement
Ecoles maternelles et élémentaires	Mercredi	De 11h30 à 12h30	Gratuité sans restauration

## ■ La restauration scolaire

La cuisine centrale municipale assure journallement la préparation de 1 300 repas en liaison chaude (production assurée et livrée pour le jour même dans les écoles).

Les repas sont acheminés par camion dans toutes les écoles et préparés pour le service tous les jours.

Ils sont également servis dans les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

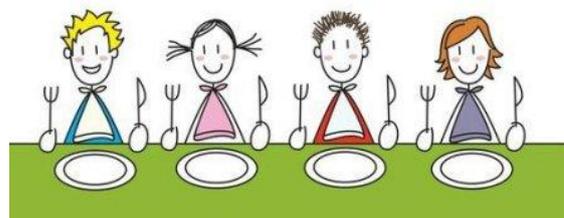
Les menus sont élaborés par l'équipe qualité de la cuisine centrale et par une diététicienne. Ils sont consultables sur le site de la mairie de Cestas et affichés dans les écoles.

Le responsable de la cuisine centrale bénéficie d'un approvisionnement de choix auprès d'un regroupement d'achats de collectivités en charge de la restauration scolaire.

Des produits « bio » sont proposés régulièrement en fruits et laitages.

Des goûters sont également servis aux enfants dans le cadre des centres d'accueil. La proposition des goûters est harmonisée avec le plan alimentaire conçu sur 20 repas en 4 ou 5 composantes.

Les personnels des écoles et les représentants de parents d'élèves participent à la commission des menus organisée 4 fois par an pour finaliser la proposition de menus et restituer les observations du déroulement des repas au cours des trimestres.



## 4) La santé des enfants

### ■ LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La médecine scolaire est assurée par les services de l'Éducation Nationale.

Des visites et des entretiens sont organisés par les services compétents dans le respect de la confidentialité professionnelle.

### ■ LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED)

Une psychologue scolaire vient en appui des enseignants des écoles pour apporter son soutien aux enfants en difficulté et les accompagner dans la mise en place d'aides personnalisées. Les locaux du RASED sont situés dans les locaux de l'école Élémentaire Bourg. Accès place du 33<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – parking derrière l'Hôtel de Ville.

**Contact : 05 56 78 20 02.**

### ■ VACCINS OBLIGATOIRES

Les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (souvent associé à la coqueluche) sont obligatoires dans le cadre d'une admission à l'école et aux centres de Loisirs périscolaires et extrascolaires. Ces informations sont demandées dans le cadre des documents à compléter.

### ■ PRISE DE MEDICAMENT

La prise de médicament à l'école n'est pas admise à l'exception des élèves soumis à un PAI.

### ■ LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Un Protocole d'Accueil est nécessaire si l'état de santé de l'enfant nécessite un traitement médical particulier au quotidien, la prise d'un traitement ou le suivi d'un protocole médical propre à éviter la dégradation immédiate de son état de santé.

Le PAI est établi sur signalement d'une situation particulière sur la fiche d'inscription périscolaire auprès du Service Education et auprès du directeur d'école. Il est cosigné par le médecin scolaire, le maire, la direction de l'école et les parents. Il est rédigé sur instructions transmises par certificat médical. Le PAI est renouvelé chaque année.

Les élèves font l'objet d'un suivi particulier de la part de tous les partenaires en charge de l'enfant sur le temps scolaire et périscolaire dans le respect de la confidentialité, au mieux des intérêts de l'enfant.

### ■ VEILLE SANITAIRE

Il est recommandé de déclarer à la direction de l'école tout cas de maladie contagieuse (scarlatine, rougeole, varicelle, méningite) ou toute présence de troubles parasitaires (poux, gale) aux fins de veille sanitaire ou, le cas échéant, de permettre la prise de précautions sanitaires destinées à favoriser la régression des phénomènes.

### ■ INFORMATIONS D'URGENCE :

Il est conseillé de vérifier que les personnels enseignants et municipaux disposent des coordonnées d'urgence des parents ou de toute personne ressource en capacité de venir chercher l'enfant.

# Le temps des enfants,

## Mercredis et Vacances Scolaires

**L**a Ville de Cestas propose aux familles d'accueillir les 3/11 ans dans ses centres de loisirs tous les mercredis d'école et pour les vacances scolaires.

### ■ MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE

■ L'offre est ouverte à tous les enfants scolarisés.

En période scolaire, deux écoles maternelles accueillent les enfants sur réservation préalable à partir de 11h30 et jusqu'à 19h.

L'école élémentaire des Pierrettes accueille tous les enfants âgés de 6 à 11 ans sur réservation préalable à partir de 11h30 et jusqu'à 19h00.

Ecole Maternelle des Pierrettes Avenue de l'Amasse 05 57 83 52 33	Elèves 3/6 ans des écoles Pierrettes, Maguiche et Parc
Ecole Maternelle du Bourg 35 chemin du Pujau 05 57 83 57 26	Elèves 3/6 ans des écoles Bourg et Réjouit
Ecole Elémentaire des Pierrettes Chemin du Moulin de la Moulette 05 57 83 52 06	Elèves 6/11 ans de toutes les écoles élémentaires

Les élèves de maternelles et élémentaires sont acheminés par autobus de l'école au lieu d'accueil où les familles viennent les chercher à partir de 17h00 et jusqu'à 19h00.

L'encadrement est fixé à 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de six ans et 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans. Il est assuré par le personnel d'animation travaillant dans les écoles. Les personnels sont qualifiés et encadrés par un directeur de centre d'accueil.

Les propositions d'activités sont variées. Il n'y a pas de sorties, à l'exception de lieux de loisirs de proximité afin de respecter le rythme de l'enfant en milieu de semaine.

Les programmes des mercredis sont disponibles sur le site internet de la mairie.

## VACANCES SCOLAIRES

- L'offre est ouverte à tout enfant domicilié et/ou scolarisé sur la commune.

Pendant les vacances scolaires, l'école maternelle des Pierrettes et l'école Élémentaire des Pierrettes ouvrent leurs portes pour le temps de loisirs des enfants de 3 à 11 ans de 7h00 à 19h00. Pour raisons de travaux, l'accueil peut être assuré sur un autre site.

Les activités sont organisées de 9h00 à 17h00 par les équipes d'animation municipales. Il n'y a pas de service en demi-journée.  
Le service de restauration est compris.

La réservation préalable auprès du service est impérative. La capacité d'accueil est variable en fonction des périodes de vacances scolaires.

Le service n'est pas assuré la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> semaine du mois d'août. En fonction du positionnement des jours fériés de fin d'année, une fermeture d'une semaine est possible.

L'encadrement est fixé à 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de six ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

Vous recevez une proposition multi activités selon un programme établi en adéquation avec le projet Educatif de la commune et les projets pédagogiques des personnels d'animation. Ils peuvent comporter des sorties, des visites et des spectacles.

Les programmes sont disponibles sur le site internet de la ville de Cestas.



# *L'école, la Ville et les familles, partageons nos idées*

**L**es familles participent activement à la vie scolaire de leur enfant. Dans notre commune, plusieurs instances permettent de participer à la vie scolaire.

## **LE CONSEIL D'ÉCOLE**

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président du conseil d'école, d'un élu représentant la municipalité, des enseignants, du personnel du RASED, des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes.

Le conseil d'école est constitué chaque année en début d'année scolaire pour une année scolaire. Les élections ont lieu en octobre avant les vacances scolaires d'automne. Il se réunit une fois par trimestre.

Il est un lieu d'échange et de concertation entre les familles, les enseignants et la municipalité sur les questions de sécurité, d'hygiène, des activités périscolaires, des conditions d'accueil des élèves, les manifestations de l'école, la coopérative scolaire et toute question concernant la vie de l'école. Le règlement intérieur est voté à chaque rentrée.

Le service Education apporte son soutien par la mise en œuvre des moyens dédiés aux élections : moyens logistiques, reprographie des listes et des professions de foi, fourniture des enveloppes.

## **LES FEDERATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES**

Les associations de parents d'élèves ou regroupements de parents et les fédérations de parents d'élèves sont les acteurs du dialogue entre les partenaires éducatifs.

Ils sont représentés au conseil d'école et dans toutes les instances de dialogue de la municipalité afin de porter la parole commune. Retrouvez leurs contacts sur les publications dans les écoles.

## **LA CAISSE DES ÉCOLES**

La Caisse des Ecoles est une institution historiquement enracinée dans la vie de la commune. Présidé par le Maire, son Conseil d'Administration est composé de 7 membres du Conseil Municipal, des directeurs des écoles de la commune, du principal du Collège Cantelande et de 9 représentants des fédérations et associations de parents d'élèves élus au sein des sociétaires.

La Caisse des Ecoles est le lieu d'échange, de rencontres et de débat entre les différents acteurs de la vie scolaire pour traiter de la vie scolaire de tous les établissements de la commune. Le Conseil d'Administration se réunit 4 fois par an et règle l'emploi des fonds disponibles, en particulier dans le cadre du financement des séjours scolaires et pour toute question liée à l'égalité de l'accès à l'enseignement.

Chaque année en février/mars, la Caisse des Ecoles fait appel aux dons pour abonder son financement complété par une subvention municipale.

Toute cotisation auprès de la Caisse des Ecoles permet de participer à l'élection de trois membres du Conseil d'Administration parmi les représentants de parents d'élèves.

Pour participer à l'actualité de la vie scolaire, adhérez et participez à la Caisse des Ecoles.  
Don minimum par famille : 5 € pour l'année.

## LA COMMISSION DES MENUS

Les membres élus au conseil d'école peuvent participer à la commission des menus. Organisée 4 fois par an, elle aborde les questions relatives à la restauration scolaire, choix des menus, propositions d'amélioration de service.

Présidée par l'élue en charge de l'Education, elle regroupe, parents d'élèves élus, personnel communal, personnel de la cuisine centrale et une diététicienne pour aborder le quotidien des enfants pendant le temps de repas.



# En pratique, inscriptions/réservations

Pour toute démarche ou information :

- **Permanence d'accueil**  
Hall principal de l'Hôtel de Ville de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi
- **Informations**  
Sur le site internet de la ville : [www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

## ■ LES INSCRIPTIONS

■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES	Imprimé à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la commune
■ INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES, RESTAURATION ET CENTRE D'ACCUEIL	Imprimé à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la commune
■ INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE	Imprimé à disposition à l'accueil de l'hôtel de Ville pour les nouveaux inscrits en juin Reconduction pour nouvelle année scolaire imprimé reçu par courrier en mai
■ CESTAP'S	<b>EN ELEMENTAIRE</b> Une fiche d'inscription est remise à chaque enfant et distribuée à l'école par les animateurs. Présence sur inscription préalable avant chaque période de congés scolaires sur imprimé informatif. Fiche à retourner à l'école auprès du directeur du centre d'accueil ou des animateurs. <b>EN MATERNELLE</b> Le programme des activités est affiché chaque semaine dans l'école. Vous inscrivez votre enfant sur les feuilles prévues à cet effet devant les classes.
■ INSCRIPTIONS AUX CENTRES D'ACCUEIL MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES	<b>AVANT D'EFFECTUER UNE RESERVATION</b> Dossier d'inscription à retirer à l'Hôtel de Ville à retourner dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées. Dossier valable toute l'année scolaire.

## LES RESERVATIONS

### RESERVATION PERISCOLAIRE, RESTAURATION ET CENTRE D'ACCUEIL

Accueil uniquement en fonction des places disponibles, sur réservation sur le portail du compte Famille ou par téléphone auprès de Philippe GUEGLIO au 06 86 41 78 28.

### MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

La réservation d'une place déclenche automatiquement le prélèvement du montant de la prestation sur le compte Famille

### ANNULATION

Au plus tard, le mercredi précédant le mercredi souhaité (J-7) ou sur présentation d'un certificat médical et, pour les vacances scolaires, 7 jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de fonctionnement de la période de vacances considérée.

Pour les vacances d'été, chaque mois (juillet et août) constitue une période de fonctionnement distincte.

## Tarification des prestations périscolaires

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des familles en fonction du Quotient Familial (QF). Ils sont votés en Conseil Municipal et réactualisés chaque année pour la nouvelle rentrée scolaire.

La régie municipale multiservice procède à la révision du QF le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Il convient de faire part des justificatifs demandés en novembre et décembre pour actualiser la situation. En l'absence de justificatifs, le tarif maximum sera appliqué.

**Consultez les tarifs sur le service Internet de la ville ou sur la fiche disponible auprès du guichet d'accueil du service Education.**

### TARIFICATION PERISCOLAIRE, RESTAURATION ET CENTRE D'ACCUEIL

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des familles en fonction du QF

### MERCREDIS

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des familles en fonction du QF. Ils comprennent le transport et le repas

### VACANCES SCOLAIRES

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des familles en fonction du QF. Ils comprennent le transport, le repas et les prestations extérieures (transport, visites)

## ***Paiement des prestations périscolaires***

### ***Compte Famille***

L'inscription aux services périscolaires déclenche la création d'un « Compte Famille » auprès de la Régie Municipale.

Ce « Compte Famille » est ouvert par le représentant de la famille se déclarant « payeur » des prestations. En cas de garde alternée ou conjointe, le titulaire du compte ne peut être qu'un des deux parents.

Le « Compte Famille » est un compte provisionnel. Les familles effectuent des versements d'avance pour s'acquitter des prestations périscolaires.

Il est accessible sur le portail du site internet de la Ville. Un mot de passe et un identifiant communiqués par le service Education vous permettent de consulter les informations ponctuelles du service, de visualiser les consommations aux différents services et vos approvisionnements, de consulter votre solde de compte et de réserver les prestations.

### ***Point Contact Service / Familles***

#### **■ Pour toute question relative à la gestion des inscriptions et des services scolaires :**

- Par courriel : [affaires.scolaires@mairie-cestas.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr)
- Permanence en Mairie : Hall - du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

#### **■ Pour toute question relative à la situation du compte famille et au paiement des prestations :**

- Par courriel : [regisseur.municipal@mairie-cestas.fr](mailto:regisseur.municipal@mairie-cestas.fr)
- Régie multiservice - du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

### ***Informations - Interruption de service***

En cas de suspension de service périscolaire (Incident, mouvement de grève,...), le service Education vous informe :

- Envoi d'un courriel d'alerte vous informant de la possibilité de perturbation de service. En début d'année scolaire, il vous est demandé de communiquer une adresse internet enregistrée sur une liste d'urgence afin de pouvoir vous adresser l'information.
- Diffusion de l'information sur le site internet de la Ville de Cestas

Lorsque le service a la possibilité de communiquer une information plus précise sur l'organisation des services, il vous informe :

- Envoi d'un deuxième courriel vous invitant à consulter les affiches à l'école ou le site internet de la Ville de Cestas.

**MAIRIE DE CESTAS**  
2 avenue du Baron Haussmann  
33611 CESTAS CEDEX  
05 56 78 13 00